

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 02 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux novembre, à neuf heures, la SASU CHTI'HOLDING représentée par Mr Fethi CHTIOUI, associé unique de la Société "3I DIGITAL", EURL au capital de 1 000 Euros dont le siège social est à ARMENTIERES (59280), 45 rue Sadi Carnot, n° RCS Lille Métropole 892 788 852

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de ARMENTIERES (59280) 45 rue Sadi Carnot, à ARMENTIERES (59280), 25 rue Mahieu.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

Article 4 - SIEGE SOCIAL :

Le siège social est fixé à : ARMENTIERES (59280), 25 rue Mahieu.

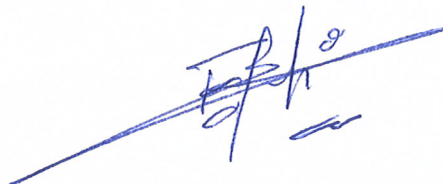
(Le reste de l'article demeure sans changement).

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures quarante cinq.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke extending to the right.